

**VILLE DE NEUFCHATEL-HARDELLOT**  
**Compte-rendu**  
**de la réunion du Conseil Municipal**  
**du 16 décembre 2009**

Le 16 décembre 2009 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre PONT, suite à une convocation en date du 8 décembre 2009.

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour**

➤ **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 septembre 2009**

➤ **Affaires générales**

- 1- **Dématérialisation des marchés et de la transmission des actes au contrôle de légalité**
  - *Dématérialisation des marchés*
  - *Dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité*
- 2- **Projet de règlement intérieur applicable aux salles municipales mises à disposition**
- 3- **Projet de convention de mise à disposition de salles municipales pour activités régulières**
  - 4- **Projet de convention de mise à disposition de salles municipales pour activités ponctuelles**
  - 5- **Règlement intérieur du Conseil des Sages**
  - 6- **Demande de surclassement démographique - Catégorie des villes de 10.000 à 20.000 habitants**

➤ **Ressources Humaines**

- 1- **Nouvel organigramme des services**
- 2- **Règlement intérieur**
- 3- **Horaires des agents - Mise en place d'un système de badgeuse**
- 4- **Instauration du compte épargne temps (C.E.T.)**
  - 5- **Instauration de la journée de solidarité**
  - 6- **Créations de postes**
- 7- **Régime indemnitaire - Instauration de la prime de service et de rendement pour le grade de technicien supérieur**

➤ **Urbanisme - Grands travaux**

- 1- **Accessibilité de la voirie, des espaces et bâtiments publics**
- 2- **Accessibilité - Convention avec la C.A.B. pour la mise aux normes des arrêts de bus**

- 3- Institution du droit de préemption urbain (D.P.U.) sur le territoire de la C.A.B. à compter du 1er janvier 2010
- 4- Projet de déplacement de la Croix de St-Augustin
- 5- Projet de rénovation et extension de la base nautique et de glisse
- 6- Dotation globale d'équipement
- 7- Lotissement avenue John Whitley - Rétrocession de voirie

#### ➤ Finances

- 1- Décision modificative n°3
- 2- Subventions aux associations
- 3- Marché « Travaux d'aménagement du stade équestre - 1ère phase »
- 4- Marché « Digue de la Mer à Hardelot - Construction d'un poste de secours » - Avenant lot n° 5
- 5- M.A.P.A. - Information du Conseil
- 6- Tarification des salles municipales
- 7- Taxe d'habitation sur les logements vacants (T.H.L.V.)

#### ➤ Affaires sociales

- 1- Tarifs du C.L.S.H. - Année 2010
- 2- Prise en charge des frais de garde d'un animal

#### ➤ Culture

- 1- Projet d'informatisation de la bibliothèque
- 2- Information - Installation d'une alarme aux salons Escoffier
- 3- Spectacles du Rollmops

#### ➤ Animation - Vie associative

- 1- Information - Compte-rendu de la commission animation du 15 octobre 2009
- 2- Spectacle de F. FRANCOIS
- 3- Information - Dissolution du club de tennis de table

#### ➤ Environnement

- 1- Organisation des tournées d'ébouage - Calendrier 2010

#### ➤ Infos du Maire

- Notification du jugement du T.A. de Lille concernant la requête présentée le 11 décembre 2006 par M. J.B. DELATTRE tendant à annuler la délibération du Conseil du 13 octobre 2006 autorisant M. le Maire à négocier les conditions du bail à conclure avec la Poste : rejet de la requête.

- **Communication des nouveaux horaires d'ouverture des bureaux de poste de Neufchatel-Hardelot à compter du 1er décembre 2009.**
  - **Compte-rendu du conseil de l'école Blériot du 9 novembre 2009.**
  - **Compte-rendu du conseil de l'école Dolto du 12 novembre 2009.**
  - **Compte-rendu de l'assemblée générale du club d'échecs du 26 novembre 2009.**
- 

Date de la convocation : 8 décembre 2009

Effectif du Conseil Municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 26

Compte-rendu des délibérations affiché le : 23 décembre 2009

**Présents : 21**

M. Pont, M. Fauquet, Mme. Juilien-Peuvion, Mme. Delahaye, Mme. Lucas, M. Cousin, M. Giethlen, M. Lafrance, M. Baheux, Mme. Nourtier, M. Duhamel, Mme. Merlot, Mme. Leturcq, Mme. Gillig, M. D'Aubreby, Mme. Mantel, M. Lepingle, M. Deffrenne, Mme. Waymel, Mme. Loisel-Mille, M. Anquez

**Absents excusés : 5**

Mme. Graveline, M. Vlamynck, M. Vallet, M. Rougeau, M. Van Peteghem

**Pouvoirs : 4**

Mme. Graveline à M. Giethlen, M. Vlamynck à M. Lafrance, M. Vallet à Mme. Peuvion, M. Rougeau à M. Anquez

**Votants : 25**

**Secrétaire de séance : Mme Juilien-Peuvion**

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole à Madame Juilien-Peuvion qui procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

➤ **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 septembre 2009**

Monsieur le Maire demande aux membres de l'Assemblée de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil.

**Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, le compte-rendu est adopté.

### 1- Dématérialisation des marchés et de la transmission des actes au contrôle de légalité

#### Dématérialisation des marchés

##### **Exposé :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en application des articles 40,41 et 56 du code des marchés publics, les collectivités territoriales ont l'obligation de publier, pour tous marchés d'un montant supérieur à 90.000 €, les avis d'appel public à la concurrence et les documents de la consultation sur leur profil d'acheteur. Il précise que le profil d'acheteur est une plate-forme, accessible en ligne via le réseau internet, offrant toutes les fonctionnalités nécessaires à la dématérialisation des procédures : au minimum, information des candidats et réception des candidatures et des offres. Le site internet d'une collectivité ne peut être qualifié de profil d'acheteur que s'il offre l'accès à ces fonctionnalités. Considérant qu'à l'heure actuelle le site de la commune ne permet pas d'assurer ces fonctionnalités, le recours à un prestataire est nécessaire. Le coût annuel pour cette prestation est de l'ordre de 450 € H.T.

Madame MERLOT intervient et demande de maintenir une sauvegarde papier des marchés.

Monsieur le Maire lui répond en précisant que des sauvegardes seront réalisées sur plusieurs supports, dont le support papier.

##### **Proposition :**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de prendre acte de la décision de dématérialisation des marchés de la commune.

##### **Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

#### Dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité

##### **Exposé :**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il serait judicieux de profiter de la dématérialisation des marchés pour engager la dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité.

##### **Proposition :**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de donner un accord de principe pour la dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité et de l'autoriser à lancer les démarches en ce sens.

**Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

**2- Projet de règlement intérieur applicable aux salles municipales mises à disposition**

**Exposé :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Lucas. Celle-ci présente à l'Assemblée le projet de règlement intérieur applicable aux différentes salles municipales mises à disposition. Elle précise que ce règlement a pour but de fixer les règles communes d'utilisation de ces salles.

**Proposition :**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'approuver ce règlement.

**Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

**3- Projet de convention de mise à disposition de salles municipales pour activités régulières**

**Exposé :**

Madame Lucas poursuit et présente à l'Assemblée le projet de convention de mise à disposition élaboré pour les activités régulières des associations.

**Proposition :**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'approuver ce projet de convention.

**Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

**4- Projet de convention de mise à disposition de salles municipales pour activités ponctuelles**

**Exposé :**

Madame Lucas termine en présentant à l'Assemblée le projet de convention de mise à disposition pour activités ponctuelles. Elle précise que celle-ci reprend sensiblement la même trame que la convention établie pour les activités régulières des associations.

**Proposition :**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'approuver ce projet de convention.

**Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

## **5- Règlement intérieur du Conseil des Sages**

**Exposé :**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le nouveau règlement intérieur du Conseil des Sages.

**Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver ce règlement.

**Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 24

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 1

La proposition est adoptée.

## **6- Demande de surclassement démographique - Catégorie des villes de 10.000 à 20.000 habitants**

**Exposé :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune, classée station climatique par décret du 9 avril 1927, a bénéficié, par décision du ministre de l'intérieur en date du 26 janvier 1987, d'un surclassement démographique dans la catégorie des villes de 5.000 à 10.000 habitants.

La procédure de surclassement permet aux communes qui en font la demande d'être classées dans une catégorie démographique supérieure afin de tenir compte des réalités socio-économiques que le seul recensement de la population opéré par l'I.N.S.E.E. ne sait toujours appréhender.

Monsieur le Maire précise que l'enjeu n'est pas négligeable, notamment en termes financiers, le nombre d'habitants demeurant un des paramètres les plus fréquemment utilisés pour le calcul des dotations d'Etat.

Sur le plan administratif et politique, ce surclassement permettra à la collectivité de renforcer son poids sur la scène intercommunale et de disposer, le cas échéant, d'un niveau d'encadrement supérieur à celui actuellement autorisé.

Monsieur le Maire conclut en indiquant qu'aujourd'hui, la population totale de la commune au sens de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et de l'article 2 de son décret d'application n° 99-567 du 6 juillet 1999, avoisine les 17.000 habitants.

Monsieur Deffrenne demande la parole. Il interroge Monsieur le Maire sur les conséquences de ce surclassement éventuel sur la représentativité au Conseil Municipal; y aura-t-il des élus supplémentaires ?

Monsieur le Maire lui répond et indique que le nombre d'élus siégeant au Conseil est calculé sur la base de la population issue du recensement, à savoir à ce jour 3.867 habitants.

**Proposition :**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, conformément aux dispositions prévues à l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et par son décret d'application n° 99-567 du 6 juillet 1999 de l'autoriser à :

- formuler auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais une demande de surclassement démographique dans la catégorie des villes de 10.000 à 20.000 habitants ;
- signer tout document tendant à rendre effective cette décision.

**Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 24

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 1

La proposition est adoptée.

## RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Peuvion.

### 1- Organigramme des services

**Exposé :**

Madame Peuvion présente à l'Assemblée le projet d'organigramme des services. Celui-ci a été présenté au C.T.P. lors de sa dernière réunion le 9 décembre 2009 et a recueilli un avis favorable.

**Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver ce nouvel organigramme.

**Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

### 2- Règlement intérieur

**Exposé :**

Madame Peuvion présente ensuite à l'Assemblée le projet de règlement intérieur à destination des agents de la commune. Elle précise que ce règlement, qui a été présenté au C.T.P. le 9 décembre 2009 et validé par les représentants du personnel, synthétise les différents textes et réglementations applicables aux agents de la fonction publique territoriale et à l'exercice de leurs missions.

**Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver ce règlement intérieur.

**Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

### 3- Horaires des agents - Mise en place d'un système de badgeuse

#### **Exposé :**

Madame Peuvion informe l'Assemblée que, pour une plus grande facilité de gestion des horaires des agents, l'installation d'un système de badgeuse est souhaitable.

Ce projet a été présenté aux représentants du personnel lors de la dernière réunion du C.T.P. le 9 décembre 2009 ; ceux-ci s'y sont montrés favorables.

Le coût d'acquisition de la solution complète (badgeuse et application) est de 2.770 € H.T.

Monsieur le Maire prend la parole et précise que, dans un premier temps, tous les agents (personnels administratifs et techniques) travaillant sur le site de la mairie auront l'obligation d'utiliser la badgeuse. La solution pourra par la suite être étendue aux agents exerçant leurs missions sur d'autres sites (halte-garderie, bibliothèque municipale...).

#### **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'installation d'une badgeuse pour la gestion des horaires des agents et d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires (déclaration auprès de la C.N.I.L.).

#### **Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

### 4- Instauration du compte épargne temps (C.E.T.)

#### **Exposé :**

Madame Peuvion rappelle à l'Assemblée que le C.E.T. a été institué dans la fonction publique territoriale par le décret n° 2004-878 du 26 août 2004. Ce compte permet d'accumuler des droits à congés rémunérés pour les utiliser ultérieurement.

Il est de la compétence de la collectivité territoriale d'en fixer les règles d'ouverture, d'alimentation, d'utilisation et de clôture.

La mise en place du C.E.T. dans la commune a été décidée par délibération du 30 novembre 2007, mais les règles de son fonctionnement n'ont pas été arrêtées.

Aujourd'hui il est nécessaire notamment de déterminer le nombre maximal de jours pouvant être épargnés annuellement par chaque agent (dans la limite de 22 jours / an).

Madame Peuvion précise que le C.T.P. s'est prononcé le 9 décembre 2009 sur ce dossier et le nombre maximal de jours pouvant être épargnés annuellement par chaque agent a été fixé à 5.

#### **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver les règles de fonctionnement du C.E.T. telles qu'elles viennent d'être présentées et telles qu'elles figurent dans l'annexe jointe.

**Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

**5- Instauration de la journée de solidarité****Exposé :**

Madame Peuvion informe l'Assemblée que la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 a instauré une journée de solidarité en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

Cette journée de solidarité prend la forme d'une journée de travail supplémentaire non rémunérée.

Dans la fonction publique territoriale, elle est déterminée par décision de l'assemblée délibérante, après avis du comité technique paritaire.

La loi n° 2008-351 du 16 avril 2008 a supprimé toute référence au lundi de Pentecôte et assoupli les conditions de mise en œuvre de la journée de solidarité.

Celle-ci peut être accomplie selon les modalités suivantes :

- travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1er mai,
- travail d'un jour de réduction du temps de travail,
- toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel.

Pour les agents à temps non complet ou à temps partiel, la journée de solidarité sera proratisée en fonction du temps de travail.

**Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver les règles de mise en œuvre de la journée de solidarité selon les modalités suivantes : compensation par 7 heures travaillées.

**Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

**6- Créations de postes****Exposé :**

Madame Peuvion informe l'Assemblée que l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

La délibération précise le grade, ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé et, si l'emploi est créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Madame Peuvion poursuit en indiquant que, pour faire face à la progression de l'activité des services de la mairie, des créations de postes sont aujourd'hui nécessaires.

### **Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet**

Afin de développer le contrôle de gestion au sein de la commune et d'optimiser les procédures de commande et de gestion du stock, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Monsieur Cousin intervient et souligne que la création de ce poste participe à la nécessaire professionnalisation des services de la mairie dans le domaine du contrôle de gestion.

### **Création d'un poste de chargé de mission « communication et organisation événementielle » à temps non complet : rédacteur territorial ou agent non titulaire de la fonction publique territoriale (art. 3 alinéa 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)**

Il est proposé de créer un poste de chargé de mission « communication et organisation événementielle », à temps non complet (50% soit 17,5/35ème), selon les caractéristiques suivantes :

Sous la conduite de l'Adjoint en charge de la communication et en collaboration directe avec le cabinet du Maire, le chargé de mission sera rattaché au service communication. Il aura pour principales missions :

- la participation à l'élaboration de la stratégie de communication de la commune ;
- l'organisation événementielle ;
- l'organisation d'actions de communication et de relation publique ;
- le développement des partenariats et des relations avec la presse ;
- l'assistance et le conseil en communication auprès des différents services de la commune ;
- la communication interne de la commune.

Compte tenu de la spécificité de la mission, le titulaire du poste sera placé sur le grade de rédacteur territorial.

Dans l'hypothèse où le poste devrait être pourvu par un agent non titulaire de la fonction publique territoriale (art. 3 alinéa 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984), celui-ci devra justifier d'un niveau de diplôme équivalent à bac + 2. Il sera rémunéré par assimilation au grade de rédacteur (selon l'expérience et le niveau dans la fourchette d'indices de rémunération compris entre les 1er et 7ème échelons du grade). Dans ce même cas, le contrat sera d'une durée de trois ans, expressément renouvelable.

### **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée :

- de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1er mars 2010 ;
- de créer un poste de chargé de mission à temps partiel (50% soit 17,5/35ème) à compter du 1er février 2010 selon les modalités précisées ci-dessus ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération des personnels ainsi recrutés.

### **Adoption :**

Conseillers présents : 21  
Conseillers votants : 25  
Ayant voté pour : 25  
Ayant voté contre : 0  
S'étant abstenu : 0  
A l'unanimité, la proposition est adoptée.

## **7- Régime indemnitaire - Instauration de la prime de service et de rendement pour le grade de technicien supérieur**

### **Exposé :**

Madame Peuvion informe l'Assemblée que la prime de service et de rendement (P.S.R.), allouée aux fonctionnaires des corps techniques du ministère de l'équipement et du logement, est directement transposable au cadre d'emploi des techniciens supérieurs territoriaux au regard du principe de parité avec les agents de l'Etat introduit par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984.

Sur cette base, la transposition de cette prime peut donc être décidée par le Conseil Municipal de la collectivité. Il appartiendra ensuite à l'autorité territoriale de déterminer les montants individuels, dans le respect des termes fixés par l'assemblée délibérante.

### **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée d'instituer, à compter du 1er janvier 2010, la prime de service et de rendement aux agents relevant du grade des techniciens supérieurs selon les modalités qui suivent et dans la limite des textes applicables à la fonction publique d'Etat :

### **Bénéficiaires**

Grade	Taux moyen	Montant moyen annuel en €	Montant individuel maximum en €
Technicien supérieur	4%	T.B.M.G.* x taux moyen	T.B.M.G. x taux moyen x 2

\* T.B.M.G. : traitement brut moyen du grade (traitement indiciaire annuel du 1er échelon + traitement indiciaire annuel de l'échelon terminal divisé par 2).

Si l'agent est le seul de son grade, l'attribution individuelle pourra être déterminée en prenant en compte le double du taux moyen.

### **Critères d'attribution**

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le montant individuel de la P.S.R. pourra varier, outre l'importance du poste et de la qualité des services rendus, en fonction des critères d'attribution suivants : manière de servir de l'agent, niveau de responsabilité, niveau d'encadrement, charge de travail, disponibilité de l'agent.

### **Modalités de maintien ou de suppression de la P.S.R.**

Etant liée à l'exercice effectif des fonctions, la P.S.R. sera suspendue en cas de congés de maladie ordinaire, de longue maladie, de longue durée et de grave maladie.

### **Périodicité de versement**

La P.S.R. fera l'objet d'un versement mensuel.

### **Revalorisation**

La P.S.R. fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les taux seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

#### **Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

## URBANISME / GRANDS TRAVAUX

### 1- Accessibilité de la voirie, des espaces et bâtiments publics

#### Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fauquet. Celui-ci invite l'Assemblée à consulter la note de cadrage relative à l'accessibilité. Il précise que la mise en accessibilité de la voirie, des espaces et bâtiments publics est une obligation pour la commune.

#### Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée de valider les points suivants :

- lancement de la démarche d'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (P.A.V.E.) ;
- constitution d'un comité de pilotage accessibilité ;
- consultation en vue de la passation d'un marché de prestation intellectuelle pour la maîtrise d'œuvre (diagnostic et réalisation du P.A.V.E.).

#### Adoption :

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

### 2- Accessibilité - Convention avec la C.A.B. pour la mise aux normes des arrêts de bus

#### Exposé :

Monsieur Fauquet poursuit et informe l'Assemblée que, par délibération en date du 20 juin 2007, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a décidé de prendre en charge la totalité des frais relatifs à l'accessibilité des arrêts de bus. Les travaux de voirie se déroulant actuellement dans le quartier de l'église Saint-Augustin sont éligibles dans le cadre de cette mesure. Afin d'en contractualiser les dispositions, la signature d'une convention avec la C.A.B. est requise.

#### Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer avec la C.A.B. la convention ci-jointe ;
- à signer à l'avenir avec la C.A.B. toute nouvelle convention relative à la prise en charge par cette dernière des frais relatifs à la mise en accessibilité des arrêts de bus.

**Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

**3- Institution du droit de préemption urbain (D.P.U.) sur le territoire de la C.A.B. à compter du 1er janvier 2010****Exposé :**

Monsieur Fauquet fait part à l'Assemblée que le Conseil communautaire a institué lors de sa séance du 22 octobre 2009 le D.P.U. pour l'ensemble des zones urbaines et d'urbanisation future des 22 communes de son périmètre. En effet, compétente de part ses statuts en matière d'élaboration des documents d'urbanisme et d'élaboration de zones d'aménagement concerté, la C.A.B., conformément à l'article L211-2 alinéa 2 du code de l'urbanisme, est titulaire de plein droit du D.P.U.

Pour permettre de réaliser la publicité et les notifications obligatoires de la délibération communautaire, le droit de préemption communautaire est institué à compter du 1er janvier 2010.

Cependant, la C.A.B. ne peut exercer le droit de préemption que dans le cadre de ses compétences. Le Président de la C.A.B., délégué par son conseil, pourra, lorsque la commune le demandera, déléguer le D.P.U. à la commune. La commune pourra alors exercer le D.P.U. dans le cadre de ses compétences.

Monsieur Fauquet poursuit et indique qu'il serait souhaitable de solliciter auprès de la C.A.B. l'application du D.P.U. renforcé. En effet, certaines transactions immobilières ne font pas systématiquement l'objet de D.I.A. de la part des notaires. C'est le cas notamment de celles opérées par les S.C.I. Des ventes sont ainsi totalement ignorées par la commune alors qu'elles pourraient se révéler particulièrement intéressantes pour la mise en œuvre de sa politique de logement (développement du logement social) et d'aménagement.

**Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée :

- de prendre acte de l'institution du D.P.U. par la C.A.B.
- conformément aux dispositions de l'article L2122-22 alinéa 15 du C.G.C.T. et compte tenu des délais courts qui encadrent cette procédure, de déléguer l'exercice du D.P.U. à Monsieur le Maire et ce, pendant toute la durée de son mandat ;
- de solliciter auprès de la C.A.B. l'instauration du D.P.U. renforcé.

**Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

**4- Projet de déplacement de la Croix de St-Augustin**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'association Patrimoine Hardelotois a en projet le déplacement de la Croix de St-Augustin.

Une souscription publique pourrait être lancée par l'association, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, cette dernière ayant émis un avis favorable pour ce projet, sous réserve que la croix soit réimplantée sur son emplacement originel (digue).

Le coût de l'opération, sous maîtrise d'ouvrage de l'association Patrimoine Hardelotois, est d'environ 40.000 €. Aucun frais n'incombera à la commune, à l'exception le cas échéant d'une subvention de fonctionnement qui pourrait être accordée à l'association.

La croix devant à terme être implantée sur le domaine public, Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis du Conseil sur ce projet. Il propose donc de le soumettre au vote de l'Assemblée.

**Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

## **5- Projet de rénovation et extension de la base nautique et de glisse**

**Exposé :**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le budget prévisionnel, le plan de financement ainsi que l'échéancier de réalisation de l'opération. Il précise que ce projet ne verra pas le jour avant 2011.

Cependant, afin de bénéficier de financements du Conseil Régional, du Conseil Général, de la C.A.B. et peut-être de l'Etat, il convient de prendre une délibération de principe sur ce projet.

Monsieur le Maire termine en indiquant que la C.A.B., qui a la compétence en matière de sports d'eau, aurait pu porter l'opération, mais le choix a été fait, afin d'en garder l'entière maîtrise, de la conserver sous maîtrise d'ouvrage complète de la commune.

**Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée de prendre une délibération de principe :

- approuvant le budget prévisionnel 2009 et le plan de financement de l'opération ;
- autorisant Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires dans le cadre de ce projet et à entreprendre les démarches de demande de subvention s'y rapportant.

**Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

## **6- Dotation globale d'équipement**

**Exposé :**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le dossier proposé par la commune pour la D.G.E. 2010, à savoir le chantier de reconstruction du poste de secours.

**Proposition :**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée :

- d'approuver le plan de financement de cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter pour cette opération les subventions au titre de la dotation globale d'équipement et au titre du FOCAD.

**Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

## 7- Lotissement avenue John Whitley - Rétrocession de voirie

**Exposé :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fauquet. Celui-ci informe l'Assemblée que le Conseil Municipal a donné un accord de principe, lors de sa séance du 28 février 2006, à la rétrocession des voiries et réseaux divers dans le domaine public communal après achèvement des travaux.

Les travaux étant aujourd'hui terminés, la rétrocession doit être décidée par le Conseil Municipal. Cependant, les parcelles n'étant pas encore toutes occupées, il convient de prévoir une clause de garantie afin d'assurer la pérennité de l'état de la voirie lors des opérations de construction à venir.

**Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la rétrocession des voiries et réseaux divers dans le domaine public communal ;
- d'exiger du pétitionnaire, lors de tout dépôt de permis de construire, un constat d'huissier avant et après toute opération de construction, étant entendu que tous les frais seront à la charge dudit pétitionnaire.

**Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

## FINANCES

### 1- Décision modificative n°3

**Exposé :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cousin. Celui-ci présente à l'Assemblée le projet de décision modificative n° 3.

**Proposition :**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter la décision modificative n° 3.

**Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

### 2- Subventions aux associations

**Exposé :**

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée la demande de subvention complémentaire du K.M.C.O. ainsi que la demande d'avance de subvention sur 2010 de l'Association des Concours Hippiques d'Hardelot :

K.M.C.O.

Demande de subvention complémentaire de 5.500 € (aide à l'organisation de la sélective du championnat de France pour un montant de 1.500 €, aide à une sportive méritante pour un montant de 1.000 € et achat de matériel de compétition pour un montant de 3.000 €) - pour information la C.A.B. a participé à hauteur de 1.500 € pour la sélective du championnat et de 3.700 € pour l'acquisition de matériel.

Association des Concours Hippiques d'Hardelot

Demande d'avance de subvention en 2009 au titre de l'année 2010 dans le cadre notamment de l'organisation du C.S.I.

Monsieur Anquez demande la parole. Il s'interroge sur le montant de la subvention sollicitée par l'Association des Concours Hippiques d'Hardelot au titre de l'année 2010 (70.000 €), montant qui a progressé de 10.000 € par rapport à celui de la subvention accordée en 2009.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'une demande de l'association, aucunement d'un engagement de la commune sur un quelconque montant. Le vote des subventions interviendra en juin 2010 et la doctrine que la municipalité s'efforcera de tenir, cette année comme les années précédentes, sera la reconduction à égal montant des subventions d'une année sur l'autre.

Pour une parfaite information de l'Assemblée, Monsieur le Maire rappelle que le budget de l'association, pour le seul C.S.I., est de plus de 300.000 €.

**Proposition :**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'accorder :

- au K.M.C.O. une subvention complémentaire de 4.500 € (aide à l'organisation de la sélective du championnat de France et achat de matériel de compétition) ;
- à l'Association des Concours Hippiques d'Hardelot un premier acompte sur subvention 2010 d'un montant de 25.000 € ; un second acompte de 20.000 € sera versé à l'association après la tenue du C.S.I. ; il est précisé que ces deux acomptes seront intégrés à l'enveloppe globale de la subvention qui sera allouée à l'association au titre de l'année 2010.

**Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

### **3- Marché « Travaux d'aménagement du stade équestre - 1ère phase »**

**Exposé :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commission d'appel d'offres s'est réunie les 5 et 16 novembre derniers en vue de procéder à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres.

Après analyse, la commission a établi son rapport et décidé d'attribuer le marché à la société COLAS pour un montant de 114.962,20 € H.T., soit 137.494,79 € T.T.C.

**Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée de retenir, pour le marché « Travaux d'aménagement du stade équestre - 1ère phase », la société COLAS pour un montant de 114.962,20 € H.T., soit 137.494,79 € T.T.C.

**Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

### **4- Marché « Digue de la Mer à Hardelot - Construction d'un poste de secours » - Avenant lot n° 5 (électricité-déshumidification-V.M.C.)**

**Exposé :**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'avenant au lot n° 5 du marché de travaux « Digue de la Mer à Hardelot - Construction d'un poste de secours », approuvé par la commission d'appel d'offres du 5 novembre 2009.

Le montant initial des travaux du lot n° 5 était de 16.294,93 € H.T.

Le montant des travaux supplémentaires est de 1.188,00 € H.T.

Le montant du lot n° 5 est ainsi porté à 17.482,93 € H.T.

**Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter cet avenant.

**Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

**5- M.A.P.A. - Information du Conseil**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des marchés publics récemment passés en application de l'article 28 du C.M.P.

Date	Objet	Titulaire du Marché	Montant HT	Montant TTC
30/06/2009	Fourniture d'une benne Ampliroll	T.S. INDUSTRIE	5.350,00 €	6.398,00 €
30/06/2009	Réfection garde corps de la gare	T.S. INDUSTRIE	5.684,00 €	6.798,06 €
01/07/2009	Benne basculante pour porteur	T.S. INDUSTRIE	6.250,00 €	7.475,00 €
14/08/2009	Remplacement clôture école Dolto	Jerry GOBERT Artisan	3.135,45 €	3.750,00 €
23/09/2009	Montage et installation de climatiseurs	EQUIP'FROID	10.899,00 €	13.035,20 €
23/09/2009	Aménagement jardin des enfants	A.B.C.	1.639,40 €	1.960,72 €
23/09/2009	Réfection plafond de la salle des fêtes	REMBUR Menuiseries	20.471,35 €	24.483,73 €
05/10/2009	Achat de vêtements pour les S.T.	BEURAIN	5.557,74 €	6.647,06 €
14/10/2009	Fourniture de mobilier salle de loisirs J. Martin	TUBO-BURO	2.973,00 €	3.555,71 €
29/10/2009	Transformation de deux courts de tennis	TENNIS CHEM INDUSTRIES	42.169,68 €	50.434,93 €
09/12/2009	Fourniture d'un fourgon benne	GARAGE DE PARIS	23.042,00 €	27.917,23 €

**6- Tarification des salles municipales****Exposé :**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les nouvelles tarifications des salles municipales mises à disposition du public. Il précise qu'afin de ne pas pénaliser les utilisateurs qui ont déjà réservé pour 2010 la salle des fêtes et la salle de réunion de la salle de sports, les tarifs concernant les vins d'honneur et repas de famille (et assimilés) ne s'appliqueront qu'à compter du 1er janvier 2011. Les tarifs pour les autres types d'occupation seront pleinement applicables à compter du 1er janvier 2010.

**Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter les tarifs suivants :

<b>SALLE DES FETES</b>		
Type d'occupation	Résidents de la commune	Extérieurs
<b>Vin d'honneur, cocktail</b>	<b>200,00 €</b>	<b>300,00 €</b>
<b>Repas de famille, mariages, baptêmes, soirées dansantes, etc...</b>	<b>300,00 € (tarif week-end)</b>	<b>500,00 € (tarif week-end)</b>
<b>Arbres de Noël</b>	<b>Gratuit</b>	<b>-</b>
<b>Réunions</b>	<b>100,00 € (1/2 journée)</b>	<b>100,00 € (1/2 journée)</b>
	<b>250,00 € (journée complète)</b>	<b>250,00 € (journée complète)</b>
<b>Caution : 300,00 €</b>		
<b>SALLE DE REUNION DE LA SALLE DE SPORTS</b>		
<b>Repas de famille, mariages, baptêmes, soirées dansantes, etc...</b>	<b>220,00 € (tarif week-end)</b>	<b>400,00 € (tarif week-end)</b>
<b>Réunions</b>	<b>100,00 € (1/2 journée)</b>	<b>100,00 € (1/2 journée)</b>
	<b>200,00 € (journée complète)</b>	<b>200,00 € (journée complète)</b>
<b>Caution : 250,00 €</b>		
<b>SALLE DE REUNION DE LA SALLE JEAN MARTIN</b>		
<b>Réunions</b>	<b>100,00 € (1/2 journée)</b>	<b>100,00 € (1/2 journée)</b>
	<b>200,00 € (journée complète)</b>	<b>200,00 € (journée complète)</b>
<b>Caution : 250,00 €</b>		
<b>SALLE LOUIS BLEROT</b>		
<b>Réunions, expositions avec vente...</b>	<b>100,00 € (1/2 journée)</b>	<b>100,00 € (1/2 journée)</b>
	<b>200,00 € (journée complète)</b>	<b>200,00 € (journée complète)</b>
<b>Caution : 250,00 €</b>		
<b>SALON ESCOFFIER N° 1</b>		
<b>Réunions, expositions avec vente...</b>	<b>100,00 € (1/2 journée)</b>	<b>100,00 € (1/2 journée)</b>
	<b>200,00 € (journée complète)</b>	<b>200,00 € (journée complète)</b>
<b>Caution : 250,00 €</b>		
<b>SALON ESCOFFIER N° 2</b>		
<b>Réunions, expositions avec vente...</b>	<b>100,00 € (1/2 journée)</b>	<b>100,00 € (1/2 journée)</b>
	<b>200,00 € (journée complète)</b>	<b>200,00 € (journée complète)</b>
<b>Caution : 250,00 €</b>		
<b>MAISON DES ENFANTS</b>		
<b>Réunions (exceptionnelles)</b>	<b>100,00 € (1/2 journée)</b>	<b>100,00 € (1/2 journée)</b>
	<b>200,00 € (journée complète)</b>	<b>200,00 € (journée complète)</b>
<b>Caution : 250,00 €</b>		
<b>SALLE DES JEUNES DU CENTRE MALRAUX</b>		
<b>Réunions (exceptionnelles)</b>	<b>100,00 € (1/2 journée)</b>	<b>100,00 € (1/2 journée)</b>
	<b>200,00 € (journée complète)</b>	<b>200,00 € (journée complète)</b>
<b>Caution : 250,00 €</b>		

**Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

**7- Taxe d'habitation sur les logements vacants (T.H.L.V.)**

**Exposé :**

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à prendre connaissance de la note d'information relative à la T.H.L.V. Il précise que si le Conseil décidait l'instauration de cette taxe, celle-ci ne serait applicable qu'à compter du 1er janvier 2011, car la décision de son instauration éventuelle serait postérieure au 1er octobre de l'année en cours.

**Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants, étant entendu que celle-ci ne sera applicable qu'à compter du 1er janvier 2011.

**Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

## AFFAIRES SOCIALES

### 1- Tarifs du C.L.S.H. - Année 2010

**Exposé :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Peuvion. Celle-ci informe l'Assemblée que pour répondre aux exigences de la C.A.F., les tarifs des structures d'accueil de loisirs doivent désormais être dégressifs en fonction du quotient familial C.A.F.

**Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter les tarifs joints en annexe.

**Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

### 2- Prise en charge des frais de garde d'un animal

**Exposé :**

Madame Peuvion poursuit et indique à l'Assemblée que suite à l'hospitalisation d'un administré de la commune, le chien de ce dernier a dû être confié aux soins d'un organisme d'accueil durant près de 4 mois. Le coût de cette garde s'élève à 690 € T.T.C.

**Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée que le coût de cette garde soit pris en charge par la commune.

**Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 24

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 1

La proposition est adoptée.

## CULTURE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Leturcq.

### 1- Projet d'informatisation de la bibliothèque

Madame Leturcq présente à l'Assemblée le projet d'informatisation de la bibliothèque dont le coût prévisionnel est de l'ordre de 12 à 15.000 €. Elle précise que des financements, notamment du Conseil Général et de la D.R.A.C., pouvant atteindre jusqu'à 70%, sont possibles pour ce type de projet.

### 2- Information - Installation d'une alarme aux salons Escoffier

Madame LETURCQ poursuit et informe l'Assemblée qu'une alarme va être installée aux salons Escoffier afin de garantir une sécurité optimale des manifestations et expositions susceptibles de s'y dérouler.

### 3- Spectacles du Rollmops

#### Exposé :

Pour compléter la délibération du Conseil en date du 30 septembre 2009, Madame Leturcq communique à l'Assemblée le détail des 5 spectacles assurés par la compagnie théâtrale du Rollmops dans le cadre de la programmation culturelle 2010.

Spectacle	Date	Lieu	Coût prévisionnel T.T.C.	Tarifs adulte/enfant
Les Romain-Michel	26/02/2010	Salle des sports	2.426,50 €	5 € / 3 €
Le Petit Prince	14/05/2010	Salle des sports	1.317,06 €	5 € / 3 €
Ivresse Tango	08/10/2010	Salle des sports	5.144,38 €	5 € / 3 €
Les Vendeurs de Mots	12/11/2010	Salons Escoffier	2.796,81 €	5 € / 3 €
To Be Or Not To Be	10/12/2010	Salle des sports	1.118,30 €	5 € / 3 €

<b>Total</b>		<b>12.803,05 €</b>	
--------------	--	--------------------	--

#### Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- de valider la programmation présentée ci-dessus (dates, lieux, coûts et tarifs) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions accordées par le conseil Général au titre de l'aide à la diffusion à hauteur de 50 % du montant prévisionnel total.

**Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

## **ANIMATION - VIE ASSOCIATIVE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Lafrance.

### **1- Information - Compte-rendu de la commission animation - vie associative du 15 octobre 2009**

Monsieur Lafrance invite l'Assemblée à prendre connaissance du compte-rendu de la commission animation du 15 octobre 2009. Il l'informe d'autre part d'un projet de vide-grenier qui pourrait se tenir le 15 août 2010 avenue Joseph Lesur. Monsieur Lafrance passe la parole à Madame Vaymel qui présente rapidement les grandes lignes de ce projet.

### **2- Spectacle de F. FRANCOIS**

**Exposé :**

Monsieur Lafrance communique à l'Assemblée la proposition de la société Star Production pour un spectacle de Frédéric FRANCOIS. Le montant prévisionnel de ce spectacle, prévu le 8 mai 2010, est de 57.950 € T.T.C. (hors frais de publicité et de restauration).

**Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée :

- de retenir la proposition de la société Star Production pour un montant prévisionnel de 57.950 € ;
- de l'autoriser à signer le contrat de cession de droit de représentation avec la société de production ;
- d'autoriser le versement à la société de production de 20.200 € T.T.C. à titre d'acompte ;
- d'adopter un tarif unique de vente des places de 40 euros.

**Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

### **3- Information - Dissolution du club de tennis de table**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le club de tennis de table a prononcé sa dissolution lors de son assemblée générale le 17 octobre 2009.

Au cours de la séance a également été décidé le reversement de la totalité des fonds propres du club, soit 8.450,95 €, au bénéfice de la commune.

Monsieur Duhamel demande la parole. Il pense que cette somme pourrait être utilement employée pour compléter l'équipement de la salle Jean Martin : achat de matériel pour les écoles, petits aménagements...

## ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Gillig.

### 1- Organisation des tournées d'ébouage - Calendrier 2010

#### **Exposé :**

Madame Gillig présente à l'Assemblée le détail du calendrier des tournées d'ébouage pour l'année 2010. En fin d'exposé elle indique qu'une subvention de 16.000 € a été accordée à la commune par la C.A.B. pour encourager le transport direct de certains déchets à Frencq.

Monsieur le Maire remercie Madame Gillig et salue le travail réalisé pour l'optimisation des tournées et du tri. Il précise que ces efforts ont permis une réduction significative des coûts de l'ordre de 70.000 €. Monsieur le Maire espère que cette économie sera perceptible sur la feuille d'impôt des contribuables de la commune, même s'il rappelle que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères obéit à des règles de calcul extrêmement complexes.

Madame Merlot intervient et indique qu'il conviendrait d'apposer des pictogrammes sur les containers afin de faciliter la compréhension par les ressortissants étrangers des règles de tri sélectif.

Madame Gillig lui répond que le sujet est actuellement à l'étude.

Monsieur le Maire conclut la discussion en indiquant qu'un arrêté général réglementant la collecte des déchets sur la commune sera prochainement pris.

#### **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le calendrier 2010.

#### **Adoption :**

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

## INFOS DU MAIRE

- Notification du jugement du T.A. de Lille concernant la requête présentée le 11 décembre 2006 par M. J.B. DELATTRE tendant à annuler la délibération du Conseil du 13 octobre 2006 autorisant M. le Maire à négocier les conditions du bail à conclure avec la Poste : rejet de la requête.
- Communication des nouveaux horaires d'ouverture des bureaux de poste de Neufchatel-Hardelot à compter du 1er décembre 2009.

Les membres de l'Assemblée déplorent l'évolution préjudiciable pour la commune des horaires d'ouverture des bureaux de poste. Il est proposé qu'une motion soit préparée sur la question et présentée lors de la prochaine réunion du Conseil.

- Compte-rendu du conseil de l'école Blériot du 9 novembre 2009.
- Compte-rendu du conseil de l'école Dolto du 12 novembre 2009.
- Compte-rendu de l'assemblée générale du club d'échecs du 26 novembre 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La secrétaire de séance  
Mme Paulette JUILIEN - PEUVION

Vu pour être affiché le 23 décembre 2009 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire  
M. Jean-Pierre PONT

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication :*

*\* d'un recours gracieux auprès du Maire de Neufchâtel-Hardelot.*

*\* d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille*

---

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2009